



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-32

Séance du 30/09/2025

<u>NOMBRE de MEMBRES</u>			
Afférents délibération	En exercice	Qui ont pris part Au	
Conseil		9	
	9		

Date de la convocation

22/09/2025

Date de publication

02/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq et trente septembre, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre les membres du conseil municipal, sous la présidence de Gilles RIPERT maire de Caseneuve.

Présents : Gilles Ripert, Raphael Cardona, Jean Marcel Guigou, Helene Bleuzen, Chantal Exbrayat-Dumas, Cynthia Gaudin, Sébastien Vera, François SANCHEZ

Absent : Eric Mollet

Secrétaire de séance : Chantal Exbrayat-Dumas, Cynthia

Objet de la délibération : Motion de soutien contre la fermeture du bloc opératoire et du service de chirurgie du Centre Hospitalier du Pays d'Apt

Vu la fermeture annoncée du bloc opératoire et de service de chirurgie du Centre Hospitalier d'Apt,

Considérant, que cette décision met gravement en péril l'accès aux soins pour l'ensemble des habitants du territoire, notamment les personnes âgées, les familles et les populations les plus fragiles,

Considérant, que le Centre Hospitalier d'Apt joue un rôle essentiel dans l'offre de soins de proximité pour notre bassin de vie, en garantissant la continuité des soins chirurgicaux et des urgences opératoires,

Considérant que sa fermeture entrainerait :

- ✓ Un allongement des délais et des distances d'accès à la chirurgie, obligeant les patients à se rendre à Cavaillon ou Avignon dans des conditions parfois incompatibles avec l'urgence médicale ou les capacités de déplacement,
- ✓ Une dégradation de la prise en charge globale des patients, avec des risques accrus pour leur santé et leur sécurité,
- ✓ Une atteinte directe à l'égalité d'accès aux soins, principe fondamental du service public hospitalier,
- ✓ Une fragilisation du service des urgences privé d'une solution de recours chirurgical et anesthésiste immédiat,
- ✓ Une perte d'attractivité médicale, en particulier pour les jeunes praticiens et les spécialistes et donc là encore une fragilisation du secteur libéral déjà en forte difficultés.

Considérant que le rayonnement du Centre Hospitalier du Pays d'Apt s'étend au-delà du seul territoire du pays d'Apt, son maintien intéresse aussi des communes limitrophes des Alpes-de-Haute-Provence,

Considérant l'augmentation de la population (x3) pendant la période estivale.

Le conseil Municipal

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ Demande l'abandon immédiat du projet de fermeture du bloc opératoire et du service de chirurgie,
- ✓ Apporte son soutien total aux soignants, aux agents hospitaliers et aux usagers mobilisés pour la défense de leur hôpital.

- ✓ Appelle l'Agence Régionale de Santé, la direction de l'hôpital à garantir les moyens humains, matériels et financiers et au développement de l'offre de soins sur le territoire du Pays d'Apt.
- ✓ Approuve la motion contre la fermeture du bloc opératoire hospitalier du Pays d'Apt.
- ✓ Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à M. le Préfet de Vaucluse, aux députés de Vaucluse, aux Maires de la CCPAL, à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes-Côte-d'Azur, à Madame la Maire d'Apt, présidente du conseil de surveillance à la direction du Centre Hospitalier du Pays d'Apt, à la direction des hôpitaux de Cavaillon et d'Avignon,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le 03/10/2025
ID: 084-218400323-20250930-202532-DE

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Gilles RIPERT, Maire



Secrétaire de séance,

Chantal EXORAYAT DUMAS

